

**Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle des actionnaires tenue le mardi 8 mai 2018  
au siège social, avenue Louise 130A à 1050 Bruxelles**

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Croonenberghs.

## BUREAU

Monsieur le Président désigne en qualité de Secrétaire :

- Monsieur Etienne Janne

L'Assemblée appelle aux fonctions de Scrutateurs :

- Monsieur Michel Limelette
- Monsieur Kristoff Van Houte

L'Assemblée constate la présence des administrateurs suivants :

- Monsieur Philippe Croonenberghs
- Monsieur Herman De Croo
- Monsieur Christophe Evers
- Monsieur Jean-Philippe Waterschoot
- Monsieur Albert Yuma
- Chanic S.A., représenté par Monsieur Vincent Bribosia

Ceux-ci complètent, de droit, le bureau.

**Deloitte Réviseurs d'entreprises SCRL**, Commissaire, représenté par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, est également présent.

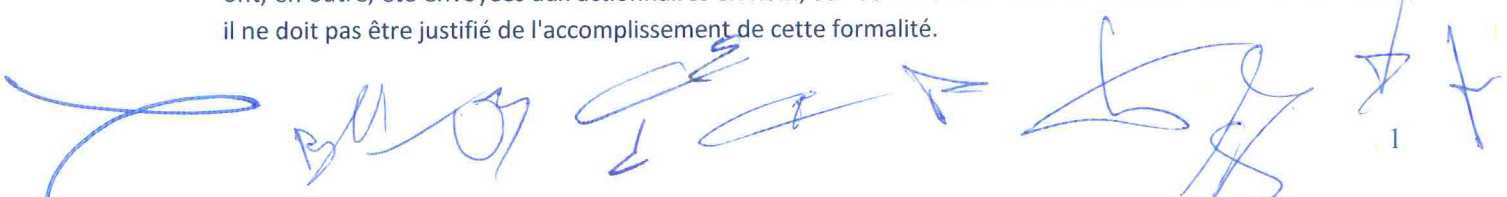
## VALIDITE ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à la loi, dans les journaux suivants :

Le Moniteur belge	du 6 avril 2018
L'Echo	du 6 avril 2018
De Tijd	du 6 avril 2018

La convocation a été également publiée sur le site Internet le 6 avril 2018.

Les extraits justificatifs sont déposés sur le bureau et sont paraphés par les scrutateurs. Des lettres missives ont, en outre, été envoyées aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire le 6 avril 2018, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.



Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 32 des statuts prescrivant :

- L'enregistrement des actions dématérialisées auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 24 avril 2018 à 24 heures et qui aura émis une attestation constatant cet enregistrement au plus tard le 2 mai 2018.
- L'enregistrement des actions nominatives dans le registre des actionnaires le 24 avril 2018 à 24 heures et qui aura fait connaître par écrit son intention d'y assister avant le 2 mai 2018.

Sont présents ou représentés les 18 actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance et annexée au présent procès-verbal avec les originaux des procurations y mentionnées.

Selon cette liste des présences, 2.594.391 actions sont présentes ou représentées sur les 3.543.700 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Il est pris part au vote pour un total de 2.594.391 voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.
2. Rapports du commissaire sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ainsi que l'affectation du résultat. Proposition de distribuer 2.885.599 EUR soit 0,81 EUR (0,57 EUR net) par action payable à partir du 18 mai 2018 auprès des guichets de la banque Belfius pour le coupon n° 7.
4. Proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2017.
5. Proposition d'affecter à charge de l'exercice 2018 un montant identique à celui de l'exercice 2017, soit 81.415 €, à des projets de développement social et culturel en RDC.
6. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire pour sa mission de contrôle.

\*  
\* \*



**DELIBERATIONS**

Monsieur le Président remercie les actionnaires présents pour leur confiance dans la société. Il les informe de la publication d'un communiqué de presse paru ce matin qui comporte de l'information privilégiée. Ce communiqué de presse a été distribué en séance.

**1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.**

Les actionnaires ayant pu en prendre connaissance, l'assemblée dispense le Président de la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

**2. Comptes clôturés au 31 décembre 2017.**

Les comptes consolidés sont soumis à l'examen de l'assemblée.

Après un exposé introductif du Président, la discussion des rapports et des comptes est abordée ; Messieurs J-Ph. Waterschoot et C. Evers font un exposé sur les activités 2017 du groupe, sur les résultats sectoriels et consolidés, sur le bilan et sur les annexes aux comptes, formant les comptes annuels statutaires

Il est répondu aux questions posées dans l'Assemblée, les informations complémentaires demandées sont fournies.

Le bilan, le compte de résultats et des annexes sont approuvés à l'unanimité.

**3. Affectation des résultats**

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Bénéfice de l'exercice	3.769.630	Euros
Report du bénéfice antérieur	<u>22.124.674</u>	Euros
Bénéfice à affecter	25.894.304	Euros
Rémunération du capital	-2.885.599	Euros
Bénéfice à reporter	23.008.705	Euros

L'assemblée approuve donc le paiement d'un dividende par action de 0,814290 EUR (0,57 EUR net), payable à partir du 18 mai 2018 auprès de la banque Belfius contre remise du coupon n°7.

**4. Rapport de rémunération**

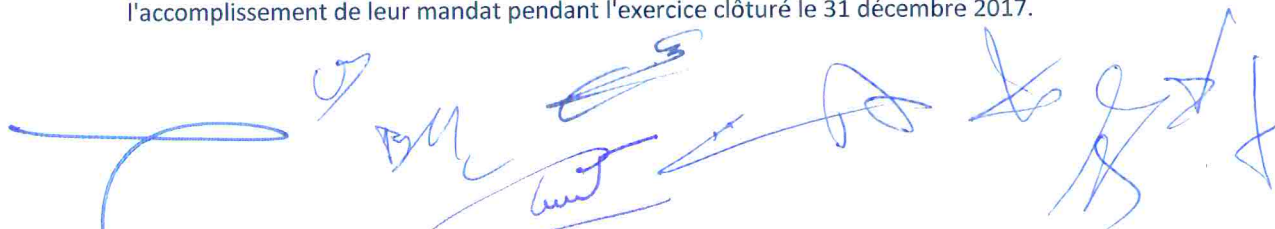
L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2017, en ce compris les rémunérations variables des administrateurs exécutifs et les primes pour le personnel salarié à charge de l'exercice 2018.

**5. Projets de développement social**

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation en 2018 d'un montant identique à l'exercice 2017, soit 81.415 euros, à des projets de développement social en RDC.

**6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire**

Par votes spéciaux et à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge à chaque administrateur, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.



Par vote spécial et à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

La séance est clôturée à 12.30 heures



Le Secrétaire



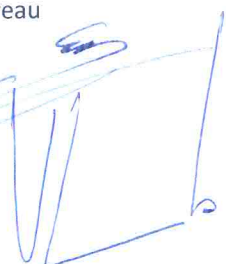
Les Scrutateurs



Le Président



Le Bureau



Les Actionnaires

